

Accusé de réception en préfecture
087-218707008-20160928-D2016-60-DE
Date de télétransmission : 01/10/2016
Date de réception préfecture : 03/10/2016

Commune de LA GENEYTOUSE

Registre des délibérations du Conseil Municipal

Délibération n° 2016-60 en date du 28/09/2016 concernant la mise à disposition d'un local à l'association « La Tirelire » :

Le Conseil municipal de La Geneytouse s'est réuni à la mairie le 28 septembre 2016, à 19H30, suivant convocation en date du 23 septembre 2016, sous la présidence du Maire, M. Alain FAUCHER.

Présents : MM. FAUCHER Alain, LEBLOIS Jean-Claude, DESROCHE Roger, DUCHEZ Michel, ARMAND Thierry, LATOUR Christelle, DUBREUIL Marc, BERGER Thierry, HARGE Andrée, GILLES Dominique.

Représentés : MM. ALAMARGOT Sylvie à FAUCHER Alain, JACQUET Michel à GILLES Dominique, CASTANET Christine à LATOUR Christelle.

Mme LATOUR Christelle a été élue secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
15	10	3	10	13	13	0

Le maire rappelle au Conseil Municipal que la commune met gracieusement à la disposition de l'association des parents d'élèves des écoles du Regroupement Pédagogique Intercommunal LA GENEYTOUSE – EYBOULEUF un local d'environ 16 m², situé dans la cour de l'école primaire, afin de stocker son matériel.

Le président de cette association ayant souhaité que cette mise à disposition soit actée par un document, le Maire présente un projet de convention.

Invité à se prononcer et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE le projet de convention annexé à la présente délibération,

AUTORISE le maire à signer cette convention.

A La Geneytouse, le 29 Septembre 2016
Le Maire,

Alain FAUCHER

